

ATELIER SAM* **INTRA-ENTREPRISE**

Depuis la loi Pacte de 2019, toutes les entreprises peuvent obtenir la qualité de société à mission en inscrivant dans leurs statuts une **raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux** qu'elles s'engagent à poursuivre. L'atteinte de ces objectifs sera validée par un **Organisme Tiers Indépendant (OTI)**.

Notre formation permet de disposer des clés pour conduire le projet de transformation de son entreprise vers le modèle de société à mission. La formation alterne **contenus théoriques et exemples concrets** issus des pratiques du marché du **secteur de l'assurance**.

POUR QUI ?

Une entreprise intéressée par le projet d'obtention de la qualité de société à mission (sociétés d'assurance, mutuelles, cabinets de courtage, assurtechs...)

MODALITÉS

- Durée : 3 heures
- Format : atelier intra-entreprise en présentiel ou en distanciel

OBJECTIFS

- Obtenir une vision complète des exigences liées aux sociétés à mission
- Disposer des éléments de méthode pour passer à l'action
- Bénéficier du retour d'expérience d'un OTI (Organisme Tiers Indépendant).
- Obtenir des recommandations sur-mesure adaptées à son entreprise (en fonction de la taille de l'entreprise, le type d'acteur...)
- Créer et mobiliser un collectif autour d'un projet de transformation

PRÉREQUIS ?

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation

PROGRAMME

- **Partie 1 – société à mission : qu'est ce que c'est ? (Par Assurance for good.)**
 - Qu'est-ce que la mission ?
 - Quelles sont les étapes clés pour acquérir la qualité de société à mission ?
 - Comment choisir ses objectifs statutaires et opérationnels ?
 - Quel est le rôle du comité de mission ? comment se compose-t-il ?
 - Comment faire vivre la mission ?
 - Qu'est-ce que le rapport de mission ?
 - **Partie 2 – société à mission : quelle vérification ? (Par Crowe Becouze, Organisme Tiers Indépendant)**
 - Quels sont les niveaux de contrôle de la mission ?
 - Comment l'OTI est-il nommé ?
 - Comment l'OTI exerce-t-il ses vérifications ?
 - Quelles sont les conséquences du non-respect des objectifs ?
- + Mise à disposition d'un toolkit pour accompagner le passage à l'action.**
Contenu : checklist des éléments à intégrer dans ses statuts (raison d'être, objectifs statutaires, objectifs opérationnels, suivi de l'exécution de la mission), mots clés à comprendre & connaître, étapes clés, écueils à éviter, modèles de trames à suivre pour la mise en oeuvre

TARIFS

Devis sur demande

DATES

Date à valider ensemble



Nous sommes membre du 1% for the Planet et à ce titre, nous reversons 1% de notre chiffre d'affaires annuel aux associations de protection de l'environnement.

Contact : slaxenaire@assuranceforgood.fr ou vloizillon@assuranceforgood.fr

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11756445575. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Le montant de cette formation est exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4 du Code Général des Impôts.